



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 D 00493

Numéro SIREN : 314 282 161

Nom ou dénomination : HMS

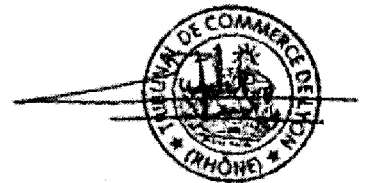
Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2017 sous le numéro de dépôt A2017/030659



4941478

Dénomination : HMS
Adresse : 3 rue de Mailly Immeuble l'Apogée 69300 Caluire-et-
cuire -FRANCE-
n° de gestion : 2004D00493
n° d'identification : 314 282 161
n° de dépôt : A2017/030659
Date du dépôt : 10/11/2017

Pièce : Décision(s) des associés du 12/10/2017



4941478

HMS

SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 600.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : CALUIRE-ET-CUIRE (69300)
IMMEUBLE L'APOGEE
3, RUE DE MAILLY

314 282 161 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS PRISES PAR LES ASSOCIES LE 12 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept,
Et le douze octobre,

les associés de la société HMS, savoir :

- Monsieur Dominique BILLAT, propriétaire de	1 action
- Monsieur Guillaume COLLIN, propriétaire de	1 action
- Monsieur Stéphane FAUSSURIER, propriétaire de	1 action
- la société MAILLY 70, propriétaire de représentée par Monsieur Guillaume COLLIN	167.161 actions
- Monsieur Franck PATRICOT, propriétaire de	1 action
<hr/>	
Soit un total de.....	167.165 actions

ont pris ce jour, à l'unanimité, les décisions transcrites ci-après se rapportant à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Remplacement de Monsieur Stéphane FAUSSURIER, Directeur Général démissionnaire.

- Remplacement de Monsieur Franck PATRICOT, Président démissionnaire.

PREMIERE DÉCISION

Les associés, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Stéphane FAUSSURIER, l'un des Directeurs Généraux, avec effet de ce jour, décident de nommer en ses lieu et place :

- Monsieur Arnaud PONCET, né le 18 mai 1971 à FEURS (Loire), de nationalité française, demeurant à GRENOBLE (38000) 20, rue Diderot, lequel est inscrit tant à l'Ordre des Experts-Comptables de la région Rhône-Alpes, qu'à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes près la Cour d'Appel de GRENOBLE,

pour une durée indéterminée et avec tous les pouvoirs prévus par les statuts.

Les associés décident que Monsieur Arnaud PONCET aura les mêmes pouvoirs que ceux dévolus par la loi et les statuts au Président de la société et, notamment, les pouvoirs de direction de la société.

Les associés décident expressément que Monsieur Arnaud PONCET aura également le pouvoir de représenter en toute circonstance la société vis-à-vis des tiers, conformément aux dispositions de l'article 12-X des statuts.

Les associés précisent que Monsieur Arnaud PONCET ne percevra aucune rémunération de la société HMS.

Monsieur Arnaud PONCET, intervenant aux présentes, déclare avoir pris connaissance des statuts de la société HMS, et accepter expressément les fonctions qui viennent de lui être conférées ainsi que les responsabilités qui en découlent, en précisant qu'il n'est sous le coup d'aucune interdiction susceptible de lui en empêcher l'exercice.

DEUXIEME DÉCISION

Les associés, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Franck PATRICOT de ses fonctions de Président, avec effet de ce jour, décident de nommer en ses lieu et place :

- Monsieur Stéphane FAUSSURIER, né le 10 février 1973 à RILLIEUX LA PAPE (69140), de nationalité française, demeurant à LYON (69004) 10, rue Jean Jullien, lequel est inscrit tant à l'Ordre des Experts-Comptables de la région Rhône-Alpes, qu'à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes près la Cour d'Appel de LYON,

pour une durée indéterminée et avec tous les pouvoirs prévus par les statuts.

Les associés précisent que Monsieur Stéphane FAUSSURIER ne percevra aucune rémunération de la société HMS.

Monsieur Stéphane FAUSSURIER déclare avoir pris connaissance des statuts de la société HMS, et accepter expressément les fonctions qui viennent de lui être conférées ainsi que les responsabilités qui en découlent, en précisant qu'il n'est sous le coup d'aucune interdiction susceptible de lui en empêcher l'exercice.

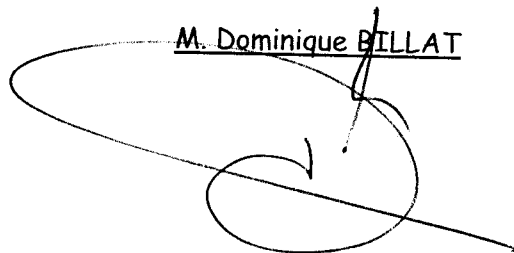
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés, le Président et les Directeurs Généraux.

M. Franck PATRICOT

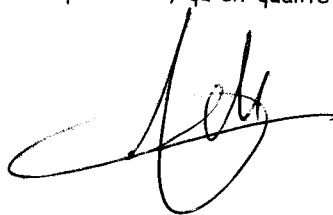
(ajouter la mention manuscrite : "bon pour démission de mes fonctions de Président")

Bon pour démission de mes
fonctions de Président

M. Dominique BILLAT



M. Guillaume COLLIN, tant en son nom personnel, qu'en qualité de représentant de la Sté MAILLY 70



M. Stéphane FAUSSURIER

(ajouter les mentions manuscrites : "bon pour démission de mes fonctions de Directeur Général" "bon pour acceptation des fonctions de Président")

Bon pour démission de mes fonctions de Directeur Général
Bon pour acceptation des fonctions de Président



M. Arnaud PONCET

(ajouter la mention manuscrite : "bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général")

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

